

LA LETTRE EDF & MOI RÉUNION



SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Avec 4 000 électrisations graves et une centaine de morts chaque année*, les accidents liés à l'électricité dans les logements, bien qu'en constante baisse, restent trop nombreux.

Quelques règles de base permettent de diminuer les risques et de protéger tous les occupants de votre logement, en particulier les enfants :

- Débranchez les appareils que vous n'utilisez pas régulièrement. Vous ferez par ailleurs des économies d'énergie !
- Coupez le courant à l'aide du disjoncteur général de votre logement, pour toute intervention sur votre installation électrique... même pour un changement d'ampoule.
- Évitez de surcharger une prise de courant avec de multiples appareils et n'utilisez pas de multiprise avec des appareils de forte puissance (plaque de cuisson portable, etc.).
- Faites vérifier régulièrement votre installation électrique par un professionnel.
- Ne tirez pas sur le fil d'un appareil pour le débrancher. Vous risquez de l'endommager.
- N'utilisez jamais un de vos équipements électriques les mains mouillées ou les pieds dans l'eau.
- Changez immédiatement tout appareil, équipement, installation, matériel électrique endommagé (prise de courant, fil dénudé, interrupteur, équipements électroménagers, etc.).
- Parlez à vos enfants des risques et des bonnes habitudes à prendre.

*Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

DE NOUS À VOUS

VOTRE FACTURE AU PLUS JUSTE

Transmettez-nous le relevé de votre compteur d'électricité : nous établirons ainsi vos factures sur la base de vos consommations réelles et non sur des estimations.

Vous pouvez transmettre le relevé de votre compteur :

- Sur votre Agence en Ligne et estimer immédiatement le montant de votre prochaine facture.
- Par notre serveur vocal au **0820 333 433*** en vous munissant de votre référence sur 14 chiffres « pour tout contact » figurant sur votre facture.

* Serveur vocal disponible 24h/24 et 7j/7 (0,118 cts / mn).



PAYER EN TOUTE SIMPLICITÉ

Gardez l'esprit libre avec le prélèvement automatique** !

Fini les risques d'oubli ou de retard, le paiement de vos factures est prélevé à l'échéance mentionnée sur la facture. De plus, avec la e-facture, pas de surprise ! Vous recevrez une alerte par mail dès l'émission de votre facture. Elle sera immédiatement disponible dans votre agence en ligne.

Régulez le montant de vos factures en choisissant la mensualisation.

Un échéancier de dix mensualités d'un montant fixe, calculé à partir de votre historique de consommation vous est proposé. À l'issue de cet échéancier, vous recevrez la facture correspondant à votre consommation réelle et le montant de vos paiements sera régularisé.

Le Télèrèglement sur votre Agence en ligne.

À l'arrivée d'une nouvelle facture, vous êtes prévenu(e) et vous pouvez valider votre règlement simplement en vous connectant à votre espace client.

** Vous pouvez interrompre à tout moment le prélèvement automatique.



PORTAIL RACCORDEMENT



Pour mieux vous servir

Parce que votre satisfaction est notre priorité, nous faisons évoluer nos services. Le portail raccordement est là pour vous simplifier la vie : des délais de traitement réduits et un suivi de votre demande 7j/7 et 24h/24.

Comment faire ? Connectez-vous sur sei-raccordement.edf.com et laissez vous guider pour créer votre accès sécurisé. Vous pourrez y déposer les documents nécessaires à l'établissement de votre devis et suivre en temps réel l'avancée du traitement de votre dossier.

Si vous souhaitez des informations sur votre demande, contactez un de nos conseillers techniques, sur notre ligne dédiée au raccordement : **02 62 42 81 60**.

PENSEZ-Y

Lors de la réalisation de branchements, la liaison souterraine entre le compteur et le disjoncteur (liaison B) peut aussi être réalisée par EDF, dans le respect des normes techniques (distances, profondeur de fouille, qualité des câbles et des fourreaux). N'hésitez pas à nous le préciser lors de votre demande.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La convention de partenariat qu'EDF a signé avec l'école de la 2^{ème} chance permet à des jeunes exclus du système scolaire de s'insérer dans la vie professionnelle par un nouveau biais. EDF accueille ces jeunes en CAP, pour leur faire découvrir l'univers professionnel.

NOS OFFRES CONFORT THERMIQUE



ÉCONOMIES AU CHAUD ET LOGEMENT AU FRAIS !



Savez-vous qu'en-dehors de la climatisation, il existe des solutions efficaces pour rafraîchir votre habitation ? Des solutions **plus vertueuses** et **moins coûteuses**.

L'offre isolation

La pose d'un isolant performant dans les combles ou sous la toiture permet de garder la fraîcheur dans votre logement et de gagner ainsi quelques degrés de confort pendant l'été. Elle renforce également l'isolation phonique de l'habitation. Une excellente solution, pour un double bénéfice !

L'offre réduction des apports solaires

Un bâtiment *via* ses murs, sa toiture, ses fenêtres... capte les rayons du soleil et les restitue à l'intérieur sous forme de chaleur. En diminuant l'exposition directe au soleil, vous réduisez la température de votre habitation. Toitures, bardages : Pensez-y !

Comment en bénéficier ?

Ces offres sont valables pour des travaux réalisés dans un logement neuf ou existant. L'aide financière est directement déduite de votre facture si vous vous adressez à un professionnel partenaire Agir Plus d'EDF.

Montant de la prime

De **3 à 5 €/m² posé**, selon le dispositif choisi.

Retrouvez le détail des offres Agir Plus d'EDF et contactez-nous sur reunion.edf.fr



EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 – France
SA au capital de 960 069 513,50 € - 552 081 317 RCS Paris.

www.edf.com

Conception/réalisation : humancom.
Crédit photos : Photothèque EDF, DR.

Le groupe EDF est certifié ISO 14 001

EDF Réunion
14 rue Saint-Anne - CS 11005
97744 Saint-Denis Cedex 9
reunion.edf.fr

